



CONFÉRENCE DES BARREAUX DE L'ESPACE UEMOA ·  
BARREAU DE CÔTE D'IVOIRE



# 3<sup>ème</sup> Congrès des Avocats de l'UEMOA

« DIX ANS D'APPLICATION DU REGLEMENT N° 05 :  
RETOUR VERS LE FUTUR DE L'AVOCATURE DE L'ESPACE UEMOA »

## RECOMMANDATIONS

📍 Abidjan 📅 18 - 19 - 20 septembre 2024

# RECOMMANDATIONS



Les participants au Troisième Congrès des Avocats de l'Espace UEMOA, tenu sous l'égide de la Conférence des Barreaux de l'Espace UEMOA, du 18 au 20 septembre 2024 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, ont formulé les recommandations suivantes :

- L'adoption d'un Manuel de procédure de traitement des demandes d'établissement par les Barreaux de l'Espace UEMOA ;
- La mise en place d'un Observatoire des Libertés et des Droits de l'Homme au sein des Barreaux de l'Espace UEMOA ;
- La protection des avocats en matière de poursuites judiciaires ;
- La contribution des avocats de l'Espace UEMOA dans la promotion de la transparence des flux financiers ;
- L'harmonisation de la formation initiale et continue des avocats

## 1. L'adoption d'un Manuel de procédure de traitement des demandes d'établissement par les Barreaux de l'Espace UEMOA

**Soulignant** l'importance de la célérité et de l'harmonisation des procédures de traitement des demandes d'établissement des avocats par les Barreaux de l'Espace ;

**Constatant** des disparités et des lenteurs dans le traitement des demandes d'établissement des avocats par les Barreaux de l'Espace ;

**Recommandent** l'élaboration par la Conférence des Barreaux de l'Espace d'un Manuel de procédure uniforme pour le traitement des demandes d'établissement des avocats.

## 2. La mise en place d'un Observatoire des Libertés et des Droits de l'Homme au sein des Barreaux de l'Espace UEMOA

**Soulignant** l'importance d'un environnement respectueux des libertés et des droits de l'Homme dans le développement de la profession d'avocat ;

**Réaffirmant** le rôle majeur des Barreaux dans la promotion et la consolidation de l'Etat de droit ;



**Recommandent et encouragent** la mise en place d'un Observatoire des Libertés et des Droits de l'Homme au sein des Barreaux de l'Espace UEMOA.

### 3. La protection des avocats en matière de poursuites judiciaires

**Constatant** une disparité dans l'interprétation et l'application des dispositions de l'article 6 du Règlement 05/UEMOA relatif aux poursuites initiées contre des avocats ;

**Recommandent** l'élaboration d'un Protocole de bonnes pratiques entre les Parquets Généraux et les Barreaux pour la prise en charge des poursuites engagées contre des avocats et l'adoption d'un Règlement d'exécution y relatif.

### 4. La contribution des avocats de l'Espace UEMOA dans la promotion de la transparence des flux financiers

**Soulignant** la contribution des avocats dans la promotion de la transparence des flux financiers ;

**Prenant en compte** les implications des lois relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive sur les règles d'exercice de la profession d'avocat ;

**Recommandent :**

- L'élaboration d'un Guide pratique d'application de la nouvelle Directive UEMOA LBC-FT du 31 mars 2023 spécifique aux avocats de l'UEMOA ;
- L'organisation d'un cadre de dialogue régulier entre les Barreaux et les autorités de contrôle, de supervision et de régulation en vue d'ajuster les pratiques en fonction des retours d'expérience ;
- La mise en place d'un programme de formation continue sur la LBC-FTP pour les avocats de l'Espace UEMOA.



## 5. L'harmonisation de la formation initiale et continue des avocats

**Constatant** le défaut d'harmonisation du test d'entrée au Centre de formation professionnelle des avocats ;

**Constatant** également l'inexistence de centres de formation dans certains Etats de l'Espace ainsi que des disparités dans le mode de création, d'organisation et de fonctionnement de ces centres ;

**Constatant** enfin la disparité dans l'organisation de l'Examen du CAPA ;

Recommandent la création de Centres de formation dans les Barreaux de l'Espace avec le concours des Etats, suivant des règles harmonisées d'organisation et de fonctionnement ;

**Recommandent** à la Conférence des Barreaux de l'Espace, de concert avec les Barreaux nationaux, la fixation d'un calendrier pour l'Examen du CAPA.

Fait à Abidjan, le 20 septembre 2024

Les Congressistes